

Communiqué de presse

L'ABSyM obtient le tarif d'urgence pour les gynécologues

Bruxelles, le 06 avril 2018

Après des décennies de pression syndicale ininterrompue, l'ABSyM a remporté une belle victoire pour les gynécologues. Depuis longtemps, on attendait l'AR introduisant le tarif d'urgence pour l'accouchement par voie vaginale : le roi l'a signé et il entrera en vigueur le 1er juin 2018.

En avril 2017, le Comité de l'assurance de l'INAMI avait donné son feu vert pour le remboursement du tarif d'urgence des gynécologues. Cependant, il a encore fallu attendre près d'un an pour que la conclusion du dossier s'accélère. Aujourd'hui, le tarif d'urgence est une réalité. L'arrêté royal a été signé et paraîtra au Moniteur belge en avril. Les gynécologues pourront attester ce tarif à partir du 1er juin 2018.

Pendant des années, l'ABSyM a travaillé d'arrache-pied dans les commissions de concertation de l'INAMI pour l'introduction de ce tarif d'urgence. Dans la perspective des prochaines élections médicales, l'ABSyM est extrêmement satisfaite d'avoir remporté cette victoire : elle ne pouvait espérer offrir mieux aux gynécologues en guise de cadeau électoral.

Dr Marc Moens
Président ABSyM